

RAPPORT DE SORTIE

Passage après remise en état

PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

COMMUNE DE CHÂBONS (38690)



Dossier 7304458 & 7304133 - Mai 2026

Enercoop
Auvergne Rhône Alpes production
5 Esplanade Andry Farcy
38000 Grenoble

CLIENT

NOM	Enercoop Auvergne Rhône Alpes Production
ADRESSE	5 Esplanade Andry Farcy – 38000 Grenoble
INTERLOCUTEUR	Valentine LEBEAUPIN

ECR ENVIRONNEMENT

CHARGE D'AFFAIRES	M Nicolas GOURDIN
CHARGE.S D'ETUDES	Mme Romane THAIZE– Mme Lucile TONIUTTI

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTRICES	VERIFICATEUR
Mai 2026	1	Rapport de sortie – passage complémentaire	R. THAIZE L. TONIUTTI	N. GOURDIN

Rédactrices	Contrôle interne
Romane THAIZE Chargée d'études environnement – Ecologue 	Nicolas GOURDIN Chargé d'affaires environnement 
Lucile TONIUTTI Chargée d'études environnement – Ecologue 	

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DU PROJET	5
2. RESULTATS DES INVENTAIRES.....	7
2.1. Habitats naturels	7
2.2. Flore.....	10
2.2.1. Flore à enjeu	10
2.2.2. Espèces exotiques envahissantes	13
2.3. Zones humides.....	15
2.4. Faune	15
2.4.1. Avifaune.....	15
2.4.2. Mammifères	18
2.4.3. Reptiles	20
2.4.4. Amphibiens.....	20
2.4.5. Insectes.....	22
3. REPORTAGE PHOTO	24
4. SYNTHÈSE DE LA CAMPAGNE D'INVENTAIRE.....	25
4.1.1. Habitats naturels	25
4.1.2. Zone humide.....	25
4.1.3. Flore	25
4.1.4. Faune	25
ANNEXES	27

FIGURES

Figure 1 : Cartographie de l'aire de prospection.....	5
Figure 2 : Cartographie des habitats EUNIS.....	8
Figure 3 : Localisation des EEE en mai 2026.....	14
Figure 4 : Cartographie de l'avifaune recensée au cours de l'inventaire.....	15
Figure 5 : Cartographie des mammifères recensés au cours de l'inventaire.....	18
Figure 6 : Cartographie des amphibiens recensés au cours de l'inventaire.....	20
Figure 7 : Cartographie des insectes recensés au cours de l'inventaire.....	22
Figure 8 : Photo générale du terrain et d'un talus dont les espèces exotiques envahissantes ont été désherbées.....	24
Figure 9 : Photo de Vergerettes du Canada le long des bassins de décantation.....	24
Figure 10 : Photo d'un Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) à gauche et d'une haie indigène fortement gérée à droite.....	24

TABLEAUX

Tableau 1 : Conditions de l'inventaire et intervenant.es.....	6
Tableau 2 : Espèces exotiques envahissantes inventoriées.....	13
Tableau 3 : Liste des espèces d'oiseaux recensées.....	17
Tableau 4 : Liste des espèces de mammifères recensées.....	19
Tableau 5 : Liste des espèces d'amphibiens recensées.....	21
Tableau 6 : Liste des espèces d'insectes recensées.....	23

1. CONTEXTE DU PROJET

La société ENERCOOP AURA a missionné ECR Environnement pour réaliser le suivi du pré-diagnostic écologique effectué en octobre 2025 pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Le site ayant fait l'objet d'une remise en état, un deuxième passage a été commandé au printemps 2026.

Ce projet est situé dans le département de l'Isère (38), sur une ancienne station d'épuration (STEP) de la commune de Châbons (38 690).

D'un point de vue environnemental, le site **est inclus dans la zone d'inventaire suivante : ZNIEFF de type II « Zone humide de la haute vallée de la Bourbre »** (820032002).

Le site d'implantation du projet (ZIP) représente une surface d'environ **1,6 ha**.

Lors du passage complémentaire, un inventaire diurne a été réalisé le 07/05/2026 par deux écologues.

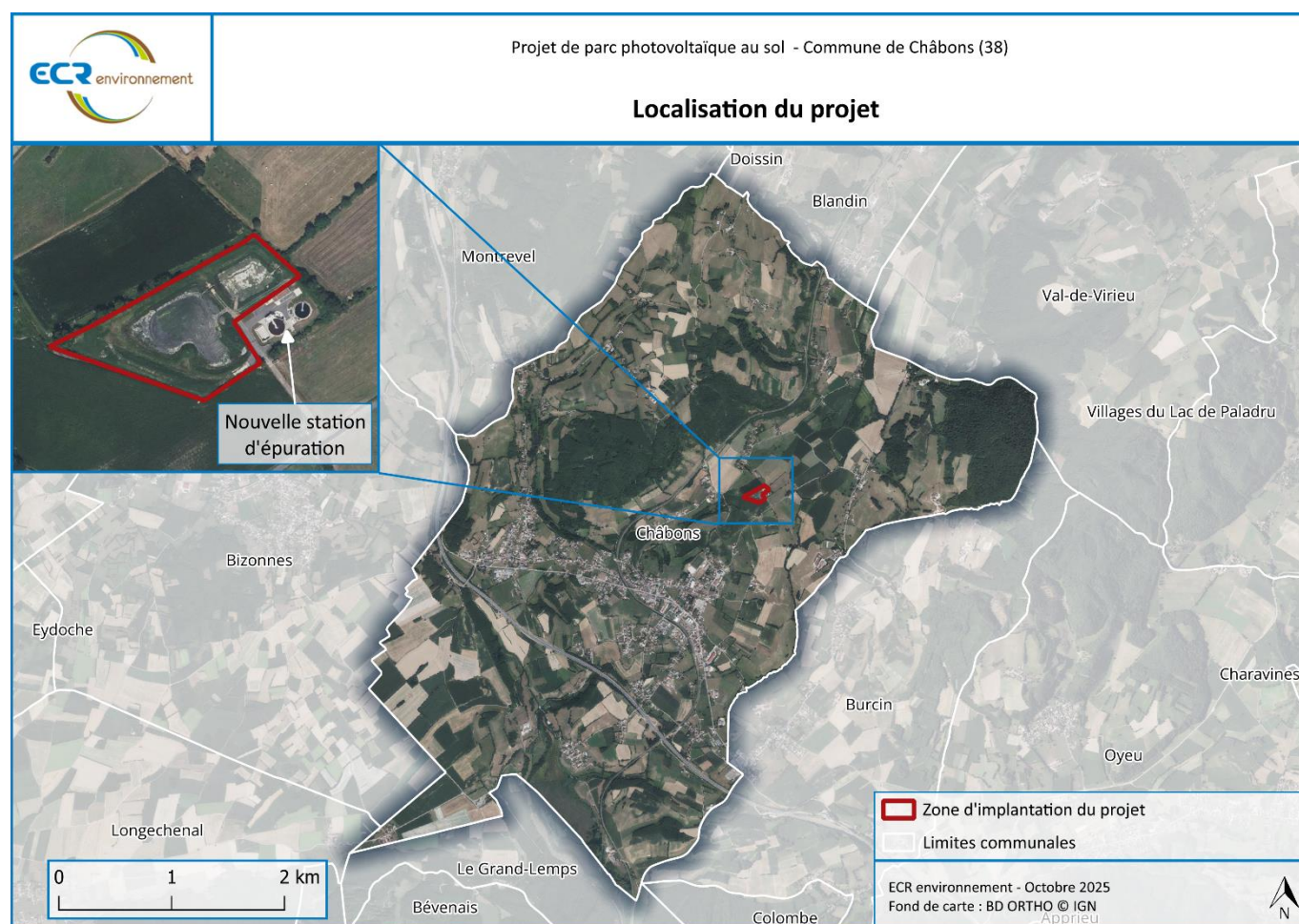


Figure 1 : Cartographie de l'aire de prospection

Tableau 1 : Conditions de l'inventaire et intervenant.es

Taxon(s) visé(s)	Dates des relevés	Conditions météorologiques	Température
Inventaire diurnes			
Flore et faune	07/05/2026	Ensoleillé et nuageux, vent faible	15°C

Intervenantes	
Lucile TONIUTTI – Chargée d'études environnement	Faune
Romane THAIZE - Chargée d'études environnement	Flore

2. RESULTATS DES INVENTAIRES

2.1. Habitats naturels

Les inventaires d'octobre 2025 et de mai 2026 ont permis de réaliser une cartographie des habitats-naturels et semi-naturels au niveau 3 de la classification EUNIS.

Au sein de l'aire d'étude (50 m), des parcelles de prairie et de cultures dominant. Elles sont entrecoupées d'habitats arborés et arbustifs sous la forme d'alignement d'arbres et de haies. Ces habitats créent des corridors écologiques en direction de la zone d'implantation du projet (ZIP), elle-même entourée de ces types d'habitats. Un cours d'eau longe les abords nord et est de la ZIP.

La zone d'implantation du projet est constituée de deux anciens bassins de lagunage, récemment remis en état. Un mélange de graines d'espèces prairiales a été semé au mois d'avril 2026. La végétation de cet habitat est au stade phénologique « développement des feuilles et de la tige principale » (E2.6 - végétation en cours de développement). Les talus qui entourent cette zone sont colonisés par de la prairie (E2.6). Enfin, la zone d'implantation est majoritairement délimitée par des haies (FA.2) et des alignements d'arbres (G5.1).

A titre de comparaison avec la pré-diagnostique d'octobre 2025, l'habitat « J6.31 - Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation » est devenu « E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées (végétation en cours de développement) » et le tas de déchets agricoles anciennement situé dans l'angle sud-ouest de la parcelle a été enlevé (J6.4 – Déchets agricoles et horticoles).

Aucun des habitats identifiés n'est d'intérêt communautaire.

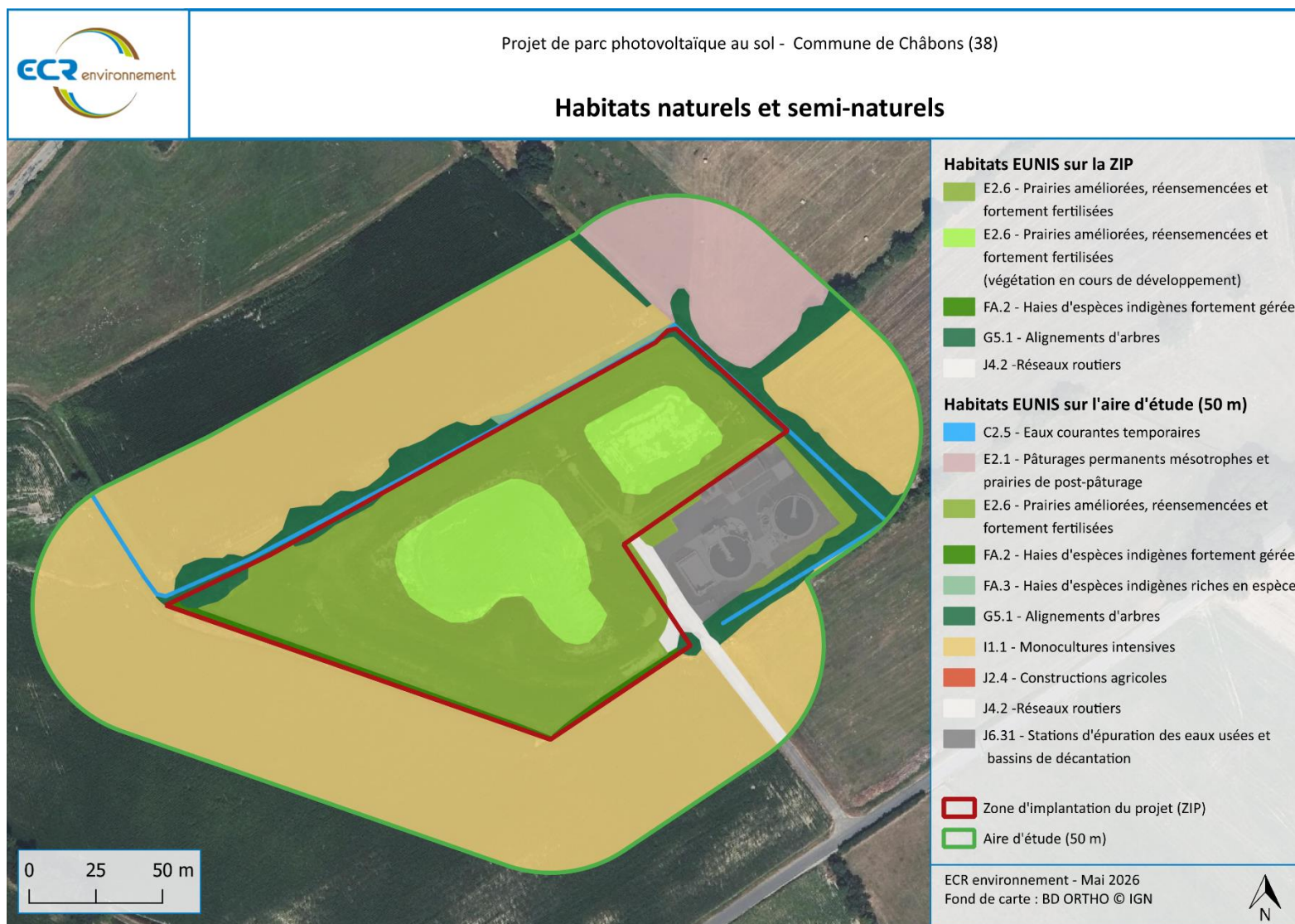


Figure 2 : Cartographie des habitats EUNIS

Habitats de la ZIP :



E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées



E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées (végétation en cours de développement)



FA.2 - Haies d'espèces indigènes fortement gérées



G5.1 - Alignements d'arbres



J4.2 -Réseaux routiers

2.2. Flore

L'ensemble de la zone d'étude a été parcourue et les espèces ont été relevées de manière opportuniste.

2.2.1. Flore à enjeu

Les prospections floristiques se sont concentrées sur la recherche des espèces remarquables, notamment celles mises en avant par la bibliographie communale fleurissant au printemps précoce (avril-mai).

Bibliographie à l'échelle communale

Nom_Commun	Last_obs	LRR	LN	PR	PN	Habitats
Ail rocambole	2019	LC	LC	Article 1	#N/A	Chemins, lisières, aulnaies / coll.
Orchis pyramidal	2002	VU	LC	-	-	Pelouses méso- à xérophiles basiphiles
Sabline à feuilles de serpolet	2005	VU	LC	-	-	Pelouses sèches et dalles à thérophytes basiphiles, cultures, lieux rudéralisés
Calamagrostide blanchâtre	2019	EN	LC	Article 1	-	Prairies marécageuses, mares des tourbières / coll.-mont.
Cardamine des prés	2019	VU	LC	-	-	Prés humides et ruisseaux, dans presque toute la France
Laîche paradoxale	2019	EN	LC	Article 1	-	Bas-marais, zones d'atterrissement / coll.-mont.
Laîche arrondie	2019	EN	NT	Article 3	-	Hauts-marais et bas-marais, bords des étangs / coll.-mont.(-subalp.)
Laîche à fruit barbu	2019	EN	LC	Article 1	-	Bas-marais, hauts-marais, rives / coll.-mont.(-subalp.)
Laîche des tourbières	2019	EN	LC	-	Article 1	Mares des tourbières / coll.-subalp.
Laîche faux-souchet	2019	LC	LC	Article 2	-	Rives, prés marécageux / coll.(-mont.)
Rossolis intermédiaire	1936	DD	LC	-	Article 2	Tourbières alcalines à sphaignes
Rossolis à feuilles rondes	2019	NT	LC	-	Article 2	Hauts-marais / coll.-subalp.
Épipactis des marais	2019	LC	NT	-	-	Prairies marécageuses / coll.-mont.(-subalp.)
Linaigrette grêle	1996	EN	VU	-	Article 1	Bas-marais / coll.-mont.(-subalp.)

Gaillet glauque	2019	NT	LC	-	-	Coteux secs, buissons ; xérothermophile / coll.- mont.
Gaillet des marais	2011	NT	LC	-	-	Prairies marécageuses, fossés / coll.-mont.(- subalp.)
Orchis bouc	2016	LC	LC	Article 4	-	Prés secs, lisières ; xérothermophile / coll.
Millepertuis Androsème	1896	LC	LC	Article 1	-	Lieux humides, ombragés / coll.-mont.
Gesse des marais	2008	EN	EN	Article 1	-	Prairies marécageuses / coll.
Lentille d'eau à trois sillons	2019	LC	LC	Article 5	-	Eaux tranquilles ou lentes, eutrophes / coll.(-mont.)
Liparis de Loesel	2019	EN	NT	-	Article 1	Bas-marais alcalins / coll.- mont.
Lycopode des tourbières	1996	EN	NT	-	Article 1	Tourbières / coll.-subalp.
Oenanthe de Lachenal	2019	NT	LC	-	-	Prairies marécageuses, fossés / coll.
Osmonde royale	1996	NT	LC	Article 2	-	Taillis ombragés, terrains humides, un peu acides / coll.
Pédiculaire des marais	2019	EN	NT	-	-	Prairies marécageuses, marais / coll.-subalp.(-alp.)
Grande douve	1996	EN	VU	-	Article 1	Etangs, fossés marécageux, sur fond limoneux / coll.(- mont.)
Rhynchospora blanc	2019	EN	LC	Article 1	-	Marais tourbeux / coll.- mont.(-subalp.)
Rhynchospora brun	1996	CR	LC	-	-	Marais tourbeux / coll.- mont.(-subalp.)
Scheuchzérie des tourbières	1872	VU	NT	-	Article 1	Mares et îles flottantes des tourbières / coll.-subalp.
Jonc des chaisiers glauque	2019	NT	LC	-	-	Eaux tranquilles ou lentes / coll.-mont.(-subalp.)
Orpin pubescent	1872	EN	LC	Article 1	-	Prairies et éboulis humides, marais ; sols siliceux / mont.-alp.
Germandrée des marais	2008	EN	LC	Article 1	-	Bas-marais, fossés, rives / coll.(-mont.)
Fougère des marais	2019	NT	LC	Article 1	-	Marais, taillis d'aulnes / coll.-mont.(-subalp.)
Petite utriculaire	2019	EN	NT	Article 1	-	Etangs, fossés des tourbières / coll.-subalp.
Mouron aquatique	2019	NT	LC	-	-	Grèves exondées, marais, prairies flottantes

LEGENDE :

CD_NOM : code CD nom de l'espèce

Last_obs : Dernières observations sur la commune

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PR : Protection Nationale (Arrêté du 13 octobre 1989) Art. 1^{er} : Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire – Récolte et cession interdites)

PR : Protection Régionale

ZH : Liste des espèces caractéristiques des Zones Humides (Arrêté du 24 juin 2008)

Statut Listes Rouges : CR : En Danger Critique d'Extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; NE : Non évaluée

Résultats des inventaires

Suite aux prospections sur le site d'étude, **aucune espèce remarquable en Rhône-Alpes n'a été trouvée.**

La liste complète des espèces inventoriées est consultable dans les annexes.

2.2.2. Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont catégorisées selon leur degré d'envahissement. La liste catégorisée des espèces végétales exotiques envahissantes de Rhône-Alpes, établie par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), sert de référence pour les territoires couverts par ces organismes.

Dans cette publication, les EEE sont hiérarchisées en sept catégories selon leur capacité de colonisation et de modification des milieux naturels.

Suite aux prospections sur le site d'étude, **3 espèces exotiques envahissantes ont été trouvées.**

Tableau 2 : Espèces exotiques envahissantes inventoriées

Nom	Statut	Localisation sur l'aire de prospection	Nuisances	Capacité de modification des écosystèmes	Risque de prolifération
Buddleia de David <i>Buddleja davidii</i>	Espèce exotique envahissante avérée	Bassin de décantation (hors ZIP)	Taxon dominant ou codominant à large répartition avec de nombreuses populations de forte densité dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact avéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.	Faible	Risque invasif élevé
Vergerette annuelle <i>Erigeron annuus</i>	Espèce exotique envahissante avérée	Bassin de décantation (hors ZIP)	Peuplements moyennement denses mais rarement dominant ou codominant dans les milieux naturels, impact faible ou modéré	Faible	FORT Risque invasif élevé
Vergerette du Canada <i>Erigeron canadensis</i>	Espèce exotique envahissante avérée	Bassin de décantation (hors ZIP)	Peuplements moyennement denses mais rarement dominant ou codominant dans les milieux naturels, impact faible ou modéré	Faible	FORT Risque invasif élevé

Ces espèces ont été identifiées présentes entre l'aire de prospection et la zone d'implantation du projet. En effet, le remaniement et le récent semis sur la parcelle où se situaient les anciens bassins de décantation n'ont pas permis d'observer leurs présences.

Cependant, leur prolifération occasionne des dommages importants sur l'abondance d'espèces végétales indigènes et les communautés végétales. Des précautions devront être prises lors de la phase travaux pour ne pas disperser ces espèces.

Leur emplacement est indiqué par la carte suivante

Figure 3 : Localisation des EEE en mai 2026



2.3. Zones humides

Lors de la précédente visite, aucune zone humide n'a été identifiée sur la ZIP. Le passage au printemps 2026 confirme ce diagnostic.

2.4. Faune

2.4.1. Avifaune

Au cours de la campagne d'inventaire de mai 2026, **12 espèces d'oiseaux** ont été recensées sur l'ensemble de l'aire de prospection. **11 espèces** sont **protégées** en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats.

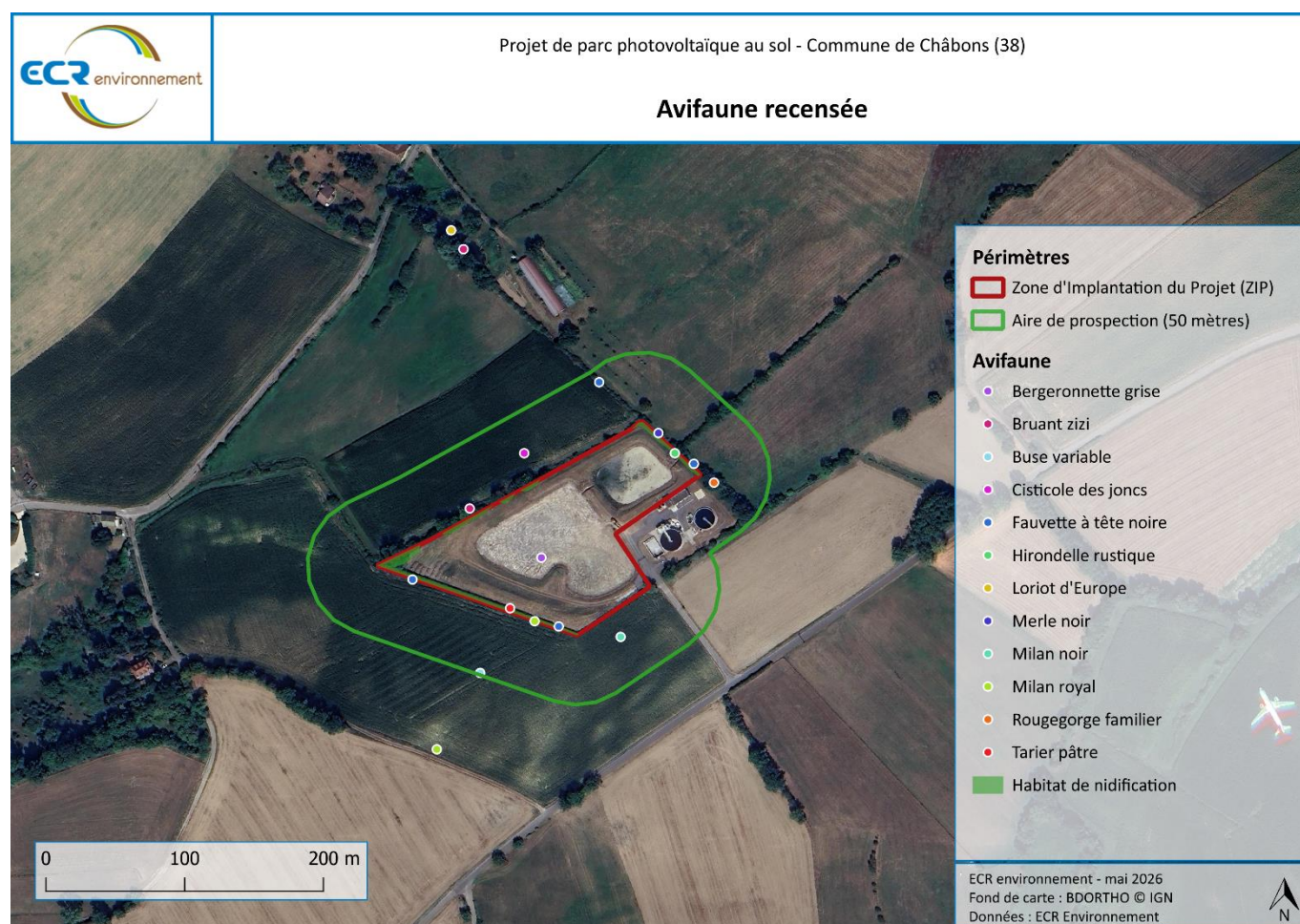


Figure 4 : Cartographie de l'avifaune recensée au cours de l'inventaire

La liste des espèces d'oiseaux inventoriées et leurs statuts de protection et de conservation se trouvent dans le tableau ci-dessous.

2 espèces sont remarquables mais sont uniquement de passages (en survol) :

- Le **Milan royal** (*Milvus milvus*), inscrit en Annexe I de la Directive Oiseaux et déterminante ZNIEFF ;
- Le **Milan noir** (*Milvus migrans*), inscrit en Annexe I de la Directive Oiseaux.

3 espèces liés au cortège des espèces de milieux semi-ouverts sont potentiellement nicheuses sur la ZIP :

- Le **Merle noir** (*Turdus merula*), dont 2 individus chanteurs ont été entendus au sein de la haie d'espèces indigènes fortement gérées, ainsi qu'aux « Alignements d'arbres » situés à l'ouest et à l'est. Cette espèce niche dans les forêts, les bois, les parcs, les jardins et les bocages ;
- La **Fauvette à tête noire** (*Sylvia atricapilla*), dont 1 individu chanteur a été entendu au sein de la haie d'espèces indigènes fortement gérées, ainsi qu'aux « Alignements d'arbres » situés à l'ouest et à l'est. Cette espèce est inféodée aux bois ombragés à sous-bois touffu, aux parcs et aux jardins ;
- Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*), dont 1 individu a été entendu au sein de la haie d'espèces indigènes fortement gérées, situé à l'ouest. Le Tarier pâtre aime les landes, les friches, le bocage, les haies, la garrigue, le prébois et les talus.

Les milieux semi-ouverts sont favorables à la nidification de l'avifaune recensée au sein de la ZIP et les milieux ouverts sont favorables à leur alimentation.

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP sont **faibles**.

Tableau 3 : Liste des espèces d'oiseaux recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection Nationale	Listes rouges			ZNIEFF	PNA	Statut biologique sur la ZIP
				Européenne	Nationale	Régionale			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Alimentation
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible (2) (Hors ZIP)
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	De passage
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	-	Nicheur possible (2) (Hors ZIP)
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Art. 3	LC	NT	NT	-	-	En chasse
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible (2)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	LC	NT	NT	-	-	Alimentation
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible (2) (Hors ZIP)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	An.II/2	-	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible (2)
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	An.I	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	De passage
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	An.I	Art. 3	NT	VU	NT	Dn+DCh	PNA	De passage
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible (2) (Hors ZIP)
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	-	Nicheur possible (1)

Légende :

An. II : annexe II de la Directive Oiseaux ; An.IV : annexe IV de la Directive Habitat ; Art.2 : protection nationale des individus de l'espèce et de leur habitat ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée.

2.4.2. Mammifères

Au cours de la campagne d'inventaire, **1 espèce de mammifère** a été recensée sur l'ensemble de l'aire de prospection : le Ragondin (*Myocastor coypus*).

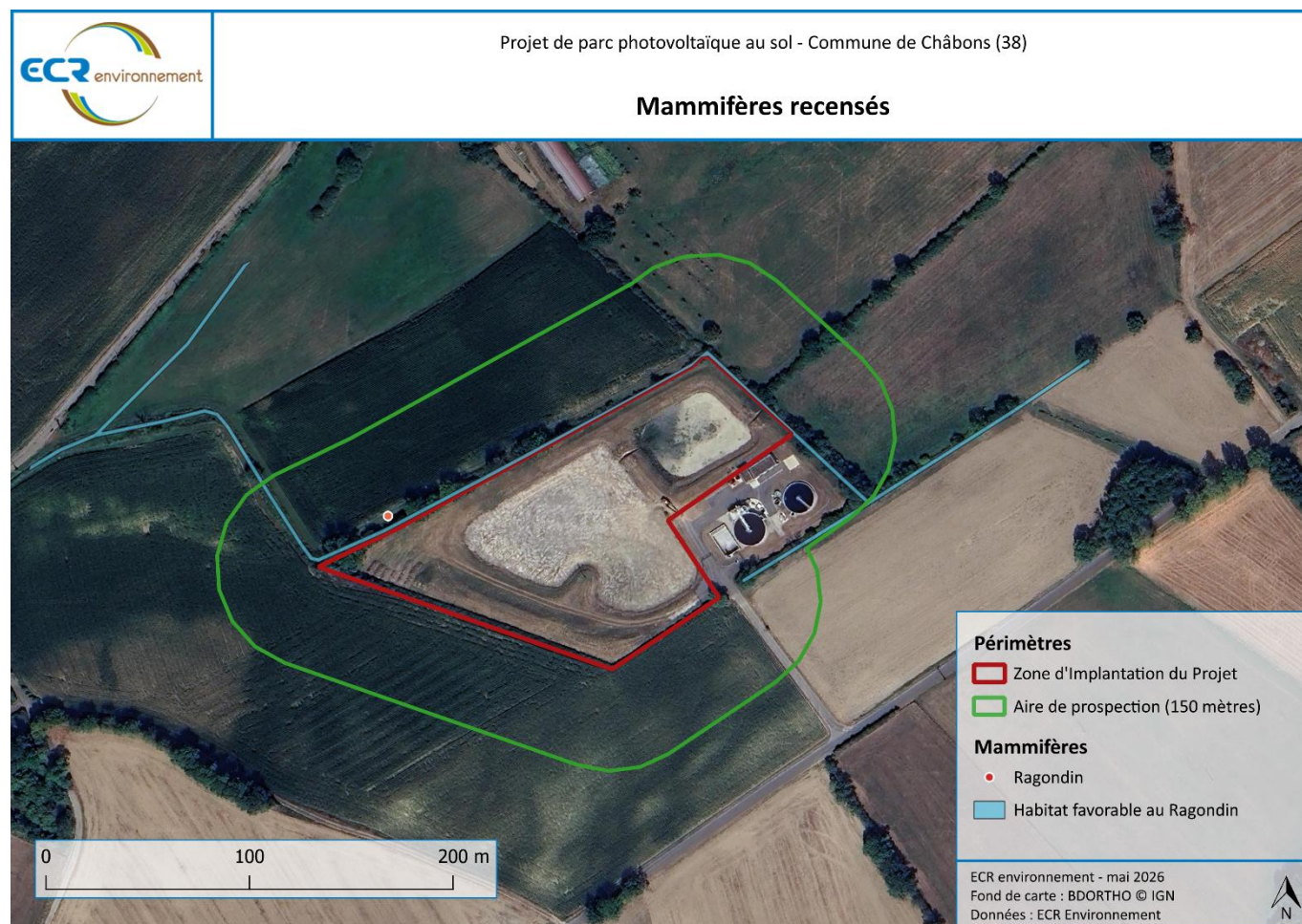


Figure 5 : Cartographie des mammifères recensés au cours de l'inventaire

Aucune espèce recensée n'est remarquable. L'espèce recensée est une espèce exotique envahissante.

Le Ragondin est une espèce inféodée aux plans d'eau (étangs, mares, marais), cours d'eau lents (rivières, fleuves, canaux). Sur la ZIP, il est inféodé au **canal d'eau qui contourne une partie des pourtours de la ZIP.**

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les mammifères sont **négligeables**.

Tableau 4 : Liste des espèces de mammifères recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Protection Nationale	Listes rouges			ZNIEFF	PNA	Statut biologique sur la ZIP
				Européenne	Nationale	Régionale			
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	NA	NA	NA	-	-	Reproduction possible (hors ZIP)

Légende :

An. II : annexe II de la Directive Habitat ; An.IV : annexe IV de la Directive Habitat ; Art.2 : protection nationale des individus de l'espèce et de leur habitat ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée.

2.4.3. Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été inventoriée au cours de l'inventaire.

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les reptiles sont **négligeables**.

2.4.4. Amphibiens

Au cours de la campagne d'inventaire, **1 individu du complexe** des « Grenouille verte » a été recensé sur l'ensemble de l'aire de prospection (hors ZIP).



Figure 6 : Cartographie des amphibiens recensés au cours de l'inventaire

La liste des espèces d'amphibiens inventoriées et leurs statuts de protection et de conservation se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Le complexe des Grenouilles verte sp. sont des espèces aquatiques. Elles sont inféodées aux milieux suivants : cours d'eau (gravières, rivières) ou plans d'eau (étangs, mares, bassins). L'individu a été entendu hors ZIP. **Aucune espèce n'est remarquable.**

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les amphibiens sont **négligeables**.

Tableau 5 : Liste des espèces d'amphibiens recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Protection Nationale	Listes rouges			ZNIEFF	PNA	Statut biologique sur la ZIP
				Européenne	Nationale	Régionale			
Grenouille verte sp	<i>Pelophylax sp.</i>	-	-	-	-	-	-	-	Individu chanteur

Légende :

An. II : annexe II de la Directive Habitat ; An.IV : annexe IV de la Directive Habitat ; Art.2 : protection nationale des individus de l'espèce et de leur habitat ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée.

2.4.5. Insectes

Au cours de la campagne d'inventaire, **12 espèces d'insectes** ont été recensées sur l'ensemble de l'aire de prospection : **9 espèces de lépidoptères** et **3 espèces d'orthoptères**. Aucune n'est protégée.

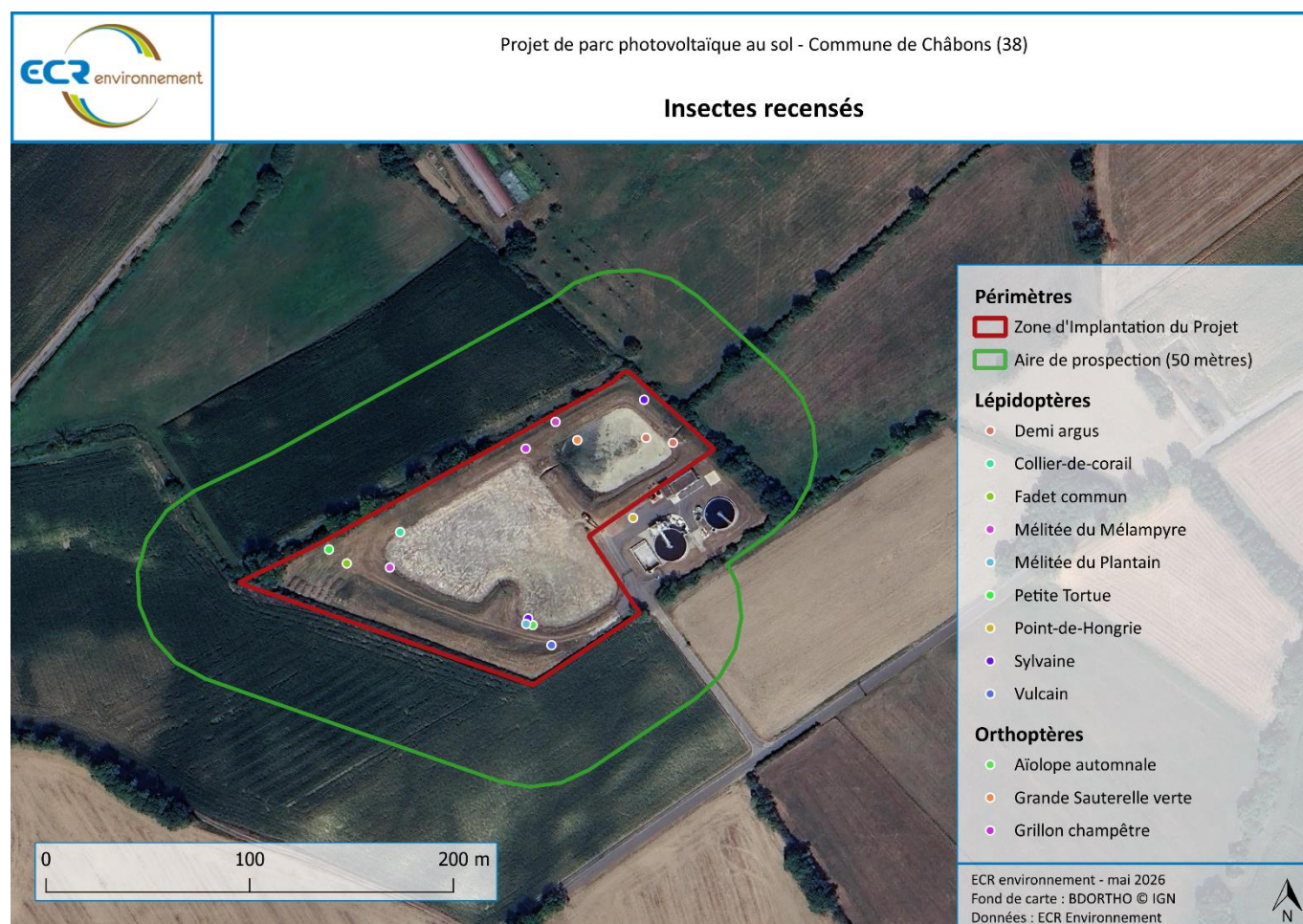


Figure 7 : Cartographie des insectes recensés au cours de l'inventaire

La liste des espèces d'insectes inventoriées et leurs statuts de protection et de conservation se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Parmi la totalité des espèces recensées, **1 espèce** est **déterminante ZNIEFF** en région Auvergne Rhône-Alpes : l'Aïolope automnale (*Aiolopus strepens*).

Aucune espèce n'est considérée comme remarquable.

Les milieux ouverts et les milieux semi-ouverts situés au sein de la ZIP sont favorables à l'accomplissement du cycle biologiques des insectes recensées.

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les insectes sont **faibles**.

Tableau 6 : Liste des espèces d'insectes recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Protection Nationale	Listes rouges			ZNIEFF	PNA	Statut biologique sur la ZIP
				Européenne	Nationale	Régionale			
Lépidoptères									
Fadet commun	Coenonympha pamphilus	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Collier-de-corail	Aricia agestis	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Demi argus	Cyaniris semiargus	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Mélitée du Mélampyre	Melitaea athalia	-	-	LC	LC	-	-	-	Reproduction possible
Mélitée du Plantain	Melitaea cinxia	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Petite Tortue	Aglais urticae	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction certaine
Point-de-Hongrie	Erynnis tages	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Sylvaine	Ochlodes sylvanus	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Vulcain	Vanessa atalanta	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Orthoptères									
Grillon champêtre	Gryllus campestris	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Grande Sauterelle verte	Tettigonia viridissima	-	-	LC	LC	LC	-	-	Reproduction possible
Aïolope automnale	Aiolopus strepens	-	-	LC	LC	LC	D	-	Reproduction possible

Légende :

An. II : annexe II de la Directive Habitat ; An.IV : annexe IV de la Directive Habitat ; Art.2 : protection nationale des individus de l'espèce et de leur habitat ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée.

3. REPORTAGE PHOTO



Figure 8 : Photo générale du terrain et d'un talus dont les espèces exotiques envahissantes ont été désherbées



Figure 9 : Photo de Vergerettes du Canada le long des bassins de décantation



Figure 10 : Photo d'un Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) à gauche et d'une haie indigène fortement gérée à droite

4. SYNTHÈSE DE LA CAMPAGNE D'INVENTAIRE

4.1.1. Habitats naturels

La zone d'implantation du projet (ZIP), est constituée de deux anciens bassins de lagunage, remis en état par un semis d'espèces prairiales (E2.6 - végétation en cours de développement). La parcelle est majoritairement délimitée par des haies (FA.2) et des alignements d'arbres (G5.1).

A titre de comparaison avec la pré-diagnostique d'octobre 2025, l'habitat « J6.31 - Stations d'épuration des eaux usées et bassins de décantation » est devenu « E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées (végétation en cours de développement) » et le tas de déchets agricoles anciennement situé dans l'angle sud-ouest de la parcelle a été enlevé (J6.4 – Déchet agricoles et horticoles).

Les mesures ERC préconisées restent les mêmes.

4.1.2. Zone humide

Lors de la précédente visite, aucune zone humide n'a été identifiée sur la ZIP. Le passage du printemps précoce confirme ce diagnostic.

4.1.3. Flore

Aucune espèce floristique à enjeux n'a été inventoriée.

3 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées à proximité de la ZIP. Le remaniement récent de la parcelle avec le semis n'a pas permis d'identifier ces espèces au sein de la ZIP telles qu'elles avaient été observées en octobre 2025. Ainsi, nous ne pouvons pas conclure si ces espèces sont toujours présentes dans la zone. Il sera donc important de garder une vigilance sur ces espèces lorsque le semis sera plus développé et au moment des travaux.

L'enjeu évolue de **moyen** à **faible à moyen**. Les mesures ERC préconisées restent les mêmes.

4.1.4. Faune

Avifaune

12 espèces d'oiseaux ont été inventoriées. Parmi elles, **11 espèces sont protégées en France.** 2 espèces sont considérées comme remarquables mais sont uniquement de passage sur la ZIP (en survol).

3 espèces sont considérées nicheuses possibles sur la ZIP : le Merle noir (*Turdus merula*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) et le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*).

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour l'avifaune ont évolué de **moyens** à **faibles**. La mesure de réduction préconisée pour ce groupe est la « **MR 1 : Adapter le calendrier d'intervention** ».

Mammifères

1 espèce de mammifères a été inventoriée. L'espèce recensée est une espèce exotique envahissante : le Ragondin (*Myocastor coypus*).

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les mammifères restent **négligeables**. La mesure de réduction préconisées pour ce groupe est la « **MR 3 : Clôture perméable à la faune** »

Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été contactée. Toutefois lors du passage précédent, **1 espèce de reptile** a été recensée : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Cette espèce est protégée.

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les reptiles ont évolué de **faibles** à **négligeables**. Toutefois le Lézard des murailles reste potentiellement présent sur la ZIP. La mesure de réduction préconisées pour ce groupe est la « **MR 1 : Adapter le calendrier d'intervention** ».

Amphibiens

1 complexe d'amphibiens a été inventorié hors ZIP.

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les amphibiens ont évolué de **faibles** à **négligeables**.

Insectes

12 espèces d'insectes ont été inventoriées. Parmi elles, 1 espèce est déterminante ZNIEFF en Auvergne Rhône-Alpes et aucune n'est considérée comme remarquable.

Les enjeux pressentis au sein de la ZIP pour les insectes sont **faibles**. La mesure de réduction préconisée pour ce groupe est la « **MR 1 : Adapter le calendrier d'intervention** ».

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces végétales inventoriées	28
---	----

Annexe 1 : Liste des espèces végétales inventoriées

En rouge : espèce exotique envahissante

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	PN	ZH	DHFF	LRR	ZNIEFF	PR	Rareté
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	LC	LC	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Amaranthus sp.</i>	Amaranthe sp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Centaurea jacea</i>	Centauree jacée	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Setaria sp.</i>	Sétaire sp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	LC	LC	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloé Pied-de-coq	LC	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	LC	-	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	PN	ZH	DHFF	LRR	ZNIEFF	PR	Rareté
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre	-	-	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Euphorbia flavicoma</i>	Euphorbe de Coste	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	LC	LC	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	NT	NT	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Galium album</i>	Gaillet dressé	-	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	LC	LC	NA	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopée d'Europe	LC	LC	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	LC	-	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Panicum capillare</i>	Panic capillaire	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	LC	LC	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	PN	ZH	DHFF	LRR	ZNIEFF	PR	Rareté
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate		-	LC	-	OUI		LC		Article 1	
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Rosa sp.</i>	Rosier sp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Salix sp.</i>	Saule sp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque Roseau	-	-	LC	-	-	-	-	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	LC	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Typha sp.</i>	Massette sp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Urtica sp.</i>	Ortie sp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	-	LC	LC	-	OUI	-	LC	-	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	-	LC	LC	-	-	-	LC	-	-	-

LÉGENDE :

LR M : Liste Rouge Mondiale

LR E : Liste Rouge Européenne

LR N : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale (Arrêté du 13 octobre 1989) (Art. 1^{er} : Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire – Récolte et cession interdites)

PR : Protection Régionale

ZH : Espèces déterminantes de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, relatif à la délimitation des zones humides

DHFF : Directive Habitat, Faune, Flore (1992)

LR R : Liste Rouge Régionale

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Statut biogéographique : « Introduite envahissante » : Taxon introduit et naturalisé/établi dans la zone géographique considérée, qui produit des « descendants fertiles » souvent en grand nombre, et qui a le potentiel pour s'étendre de façon exponentielle sur une grande aire, augmentant ainsi rapidement son aire de répartition. Cela induit souvent des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives ; « En attente de confirmation » : Taxon dont la présence dans la zone géographique considérée n'est pas avérée (en attente de confirmation) ; « Introduite non établie » : Dont cultivée ou domestique – Taxon dont la présence dans la zone géographique considérée est due à une intervention humaine (intentionnelle ou non), ou taxon qui est arrivé là sans intervention humaine à partir d'une zone dans laquelle il est introduit.

Statut Listes Rouges : CR : En Danger Critique d'Extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; NE : Non évaluée

Les données ci-dessus sont issues du site de l'INPN, de l'arrêté relatif à la délimitation des zones humides et des Listes Rouges.